



Recyclage SSIAP 3

Public concerné

Chef de service de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur souhaitant maintenir ses connaissances conformément à la réglementation en vigueur.

Références réglementaires

Arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Objectif

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de Chef de service de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois).

Pré-requis

- SSIAP 3 valide de moins de trois ans.
- Avoir exercé 1607 heures une activité de SSIAP 3 au cours des 36 derniers mois.
- Brevet de secourisme en cours de validité.

Nombre de stagiaires

15 maximum.

Durée

3 jours / 21 heures.

Contenu

Réglementation

Règlement de sécurité dans les ERP.

Règlement de sécurité dans les IGH.

Rappel des textes sur les moyens de secours.

Rappel sur le code du travail.

Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP.

Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Notions de droit civil et pénal

La délégation de pouvoir et la délégation de signature.

La responsabilité civile et responsabilité pénale.

Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

Fonction maintenance

Contextes d'obligation réglementaires.

Normalisation.

Etude de cas

Rappel de la méthode.

Lecture de plan.

Rédaction d'une notice technique de sécurité.

L'accessibilité des personnes handicapées

Les dispositions réglementaires.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



Analyse critique et retours d'expérience.

Analyse des risques

Evaluation du maintien du niveau de sécurité.

Le document unique.

Le plan de prévention.

Evaluation des risques de travaux par points chauds.

Etude d'un cas pratique.

Moyens de secours

Moyens d'extinction incendie.

Moyens d'alerte des secours.

Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours.

Connaître et savoir exploiter un SSI.

Moyens pédagogiques

Intervenant avec une qualification minimum de brevet de prévention (ou équivalent) et experts reconnus dans le domaine de compétence à traiter.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Evaluation de la formation

Evaluation théorique.

Evaluation pratique à l'occasion de l'étude de cas.

Qualification

Attestation de recyclage valable 3 ans conforme à l'arrêté de référence.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com Email : info@devhom.com